



**CT DU 20 MARS 2019**

**REGIME INDEMNITAIRE 2019**

Nos organisations ont bien saisi que ces mesures s'appliquaient de façon transitoire dans l'attente de la mise en œuvre du RIFSEEP prévue pour un passage au conseil municipal de juin prochain.

Pour autant, nous tenons à attirer l'attention de l'administration sur l'absolue nécessité de régulariser, avant le prochain Comité technique, l'ensemble des régimes indemnitaires qui n'auraient pas encore atteint le minimum réglementaire avant de passer au RIFSEEP. Ceci pourrait utilement éviter aux personnels concernés d'avoir à effectuer un recours au TA et à la Ville de Marseille d'avoir à traiter ces recours..

Il existe, en effet, encore des cadres et agents qui ne touchent pas le minimum réglementaire qui leur est dû.

Il ne saurait être acceptable qu'au motif que le RIFSEEP entrera en vigueur au 2ème semestre 2019, on refuse d'augmenter encore en 2019 certains RI qui se situeraient en deçà du minimum réglementaire actuel.

Concernant les policiers municipaux, et dans la mesure où ceux-ci ne sont pas concernés par le RIFSEEP, il serait nécessaire de prévoir une revalorisation de leur RI.

En effet, on a pu noter l'ajout de compétences et de missions des policiers municipaux sans que leur régime indemnitaire n'ait été revalorisé en conséquence depuis quelques années ( agents qui travaillent la nuit, agents du PC sur double écrans + écrans vidéos, agents de terrain en général..) . Nos organisations syndicales demandent que le régime indemnitaire pour l'ensemble des 3 catégories de la première police municipale de France soit revalorisé.

Nous demandons une revalorisation de la prime des agents d'État Civil très sollicités et responsabilisés suite aux évolutions légales et réglementaires qui leur ont confié des missions plus nombreuses.

Par ailleurs, nous sollicitons l'étude de la revalorisation du RI des personnel volants tous corps de métier confondus

Pour rappel cette prime a été votée l'année dernière pour les agents volants des crèches

Vote : ABSTENTION